

**Aide à la location d’un broyeur à végétaux**

Epernay Agglo Champagne a adopté le 14/11/2019 son Schéma Directeur Cap « Zéro Déchet » 2030 avec comme objectif de réduire de 25% l’ensemble des déchets produits d’ici 2030 ; les « déchets verts » dits végétaux, représentant 2 200 tonnes/an, ont été ciblés comme flux prioritaire à éviter ; pour accompagner les foyers au changement des pratiques en les incitant à valoriser leurs végétaux dans leur jardin en compost ou en paillage, arrêter le brûlage (\*\*) , Epernay Agglo Champagne met en place en place un dispositif d’aide à la location de broyeurs à végétaux.

Textes de référence :

Délibération N°2023-06-2638 du 22 juin 2023 sur les modalités de l’aide financière pour la location de broyeurs.

**Intérêt du broyage**

**L’utilisation d’un broyeur** permet de réduire 6 à 12 fois le volume des branches. Le broyat obtenu peut être employé pour pailler le sol, afin de le protéger contre l’érosion, l’évaporation et le gel, tout en limitant la propagation des mauvaises herbes. Dans un composteur, le broyat peut être ajouté aux résidus de tonte et biodéchets alimentaires pour former un compost équilibré, comportant un bon rapport de déchets azotés (humides) et carbonés (secs).

**conditions de l’offre proposée par Epernay agglo champagne**

L’aide est **accordée exclusivement aux particuliers** résidant sur le territoire de l’agglomération. La subvention sera accordée à hauteur de :

* 50% du montant TTC du coût facturé, aide plafonnée à 100 euros par an et par demandeur ; les frais complémentaires (caution – forfait livraison – frais énergétique et entretien) restent à la charge de l’utilisateur ; la facture de location du matériel sera détaillée, le ticket de caisse ne faisant pas foi

Sont exclues de l’offre les prestations de broyage à domicile réalisées par un prestataire privé.

L’attribution des aides sera faite dans la limite du budget disponible pour soutenir les actions de jardinage au naturel, les dossiers étant traités par ordre d’arrivée.

**Documents à fournir**

Le dossier à constituer :

* Dossier de demande de subvention / charte d’engagement complété, daté et signé
* Une photocopie de la facture acquittée de la location de broyeur de végétaux au nom du demandeur postérieure au 22 juin 2023 et antérieure au 31 décembre 2023 avec le nom et les caractéristiques techniques du broyeur (dont la puissance)
* Une photocopie de la pièce d’identité du demandeur
* Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance loyer ou facture énergie ou facture eau ou internet ou téléphone, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture de la location du broyeur)
* Un RIB du demandeur pour virement de la subvention sur le compte bancaire

**Dossier de demande d’aide**

**à la location de broyeur – 2023 / Charte d’engagement**

Pour que la demande d’aide puisse être prise en compte, ce document doit obligatoirement être rempli au niveau des champs obligatoires (\*), daté, signé et retourné avec l’ensemble des pièces justificatives demandées.

**Je soussigné – e (nom, prénom)** \*

……………………………………………………………………………………………………

**Demeurant au (adresse)** \*

…………………………………………………………………………………………………….**Code postal** : …………………**Commune** : ……………………………………………………..

**Téléphone \* :**

**Ou**

**Téléphone portable \* :**

**E-Mail** :

**Date de la location du broyeur** : ……………………**Référence de la facture** : …………………

**Marque du broyeur** : …………………………….**Modèle** : …………………………………….

**Montant TTC** : ………………………………………………………………………………….

**Type de Broyeur** : 🞏 Electrique 🞏 Thermique

**Puissance** : ……………

**Aviez- vous déjà utilisé un broyeur de végétaux avant ?** 🞏 OUI 🞏 NON

**Avant cette location que faisiez-vous des « déchets verts » :**

🞏 Compostage 🞏 Paillage 🞏 Déchèterie 🞏 Autre : ………………………………………………..

Qu’allez- vous faire du broyat obtenu ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

(\*\*) Le brûlage est une pratique strictement interdite ; en cas de non-respect une contravention de 450 € peut être appliquée

🞏 Souhaite bénéficier de l’aide de 50% du montant TTC du coût facturé de la location, aide plafonnée à 100 euros par an et par demandeur

🞏 Atteste remplir l’ensemble des critères ci-dessous pour bénéficier de l’aide financière et m’engage sur une bonne utilisation à savoir :

* Résider sur le territoire d’Epernay Agglo Champagne
* Bénéficier de l’aide en tant que particulier et non dans le cadre d’une activité professionnelle ou associative
* M’engager à ne pas apporter de branchages ni de broyat en déchèterie
* Utiliser le matériel subventionné pour réduire la production de déchets verts et favoriser le réemploi de cette matière à la parcelle
  + M’engager à faire un usage personnel de la prestation éligible à la présente aide et non à commercialiser une prestation d’entretien d’espaces verts

Après décision d’attribution, l’aide sera versée par virement administratif sur le compte du bénéficiaire dont les coordonnées bancaires auront été communiquées par lui.

En aucun cas, Epernay Agglo Champagne ne pourra être tenue responsable d’éventuels préjudices directs ou indirects liés à l’utilisation faite de l’outil. Les recours contre les décisions prises en application du présent règlement sont formés par l’intéressé dans un délai de deux mois à compter de leurs notifications.

*Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné à établir un fichier des bénéficiaires de l’opération d’aide à la location d’un broyeur. Le destinataire exclusif des données est la communauté d’agglomération EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE. Conformément à la loi « informatique et libertés » vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la communauté d’agglomération (adresse ci-dessous). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

Fait à : …………………… Date : ……/………/………

Signature :

Envoyer votre demande complète accompagnée des pièces justificatives à Epernay Agglo Champagne :

* Par voie postale – place du 13ème RG – BP 80 526 – 51331 Epernay Cedex
* Par mail à : [infodechets@epernay-agglo.fr](mailto:infodechets@epernay-agglo.fr)

**Cadre réservé à la collectivité**

Numéro de demande : 2023 – …………………Date de dépôt du dossier : ……………………….

🞏 Accord 🞏 Refus

MOTIF DU REFUS

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Date de décision : Date de versement :

N° Mandat :